



PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

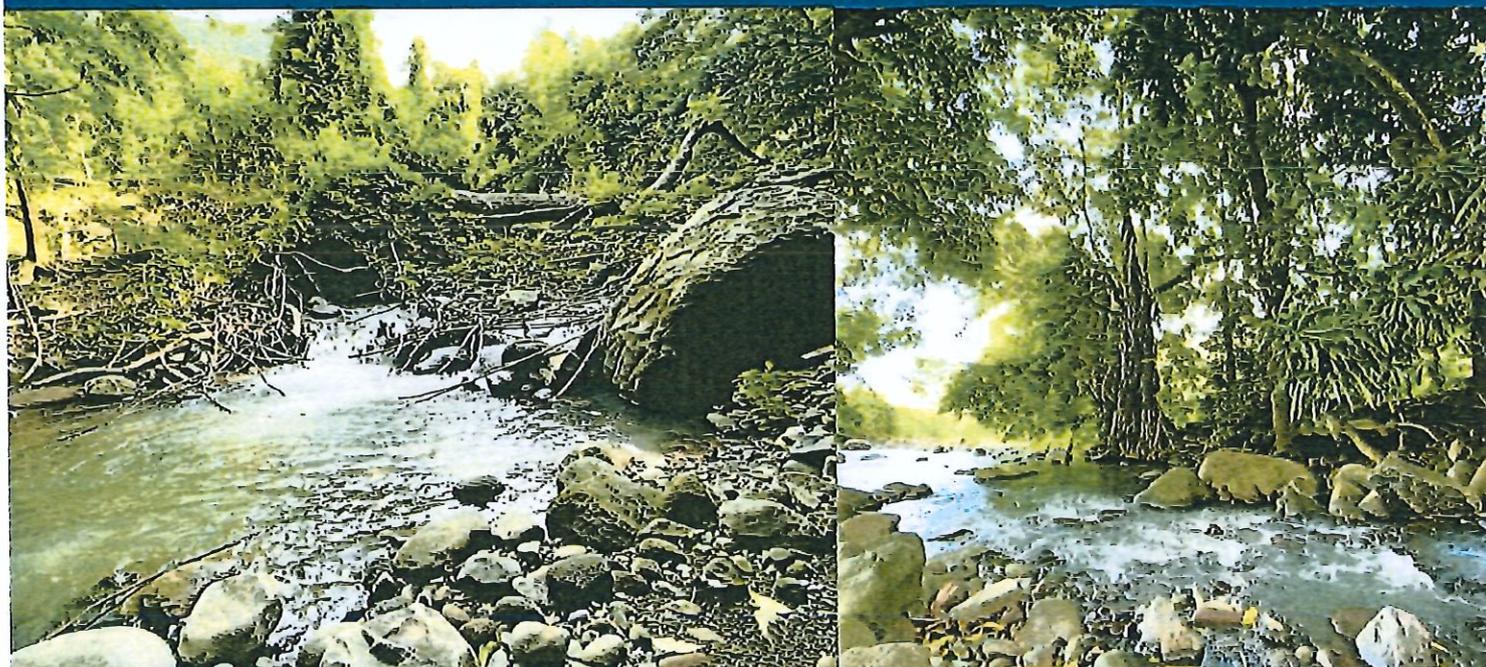
Direction de l'environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

SBDA

UNITÉ D'ENTRETIEN DES RIVIÈRES

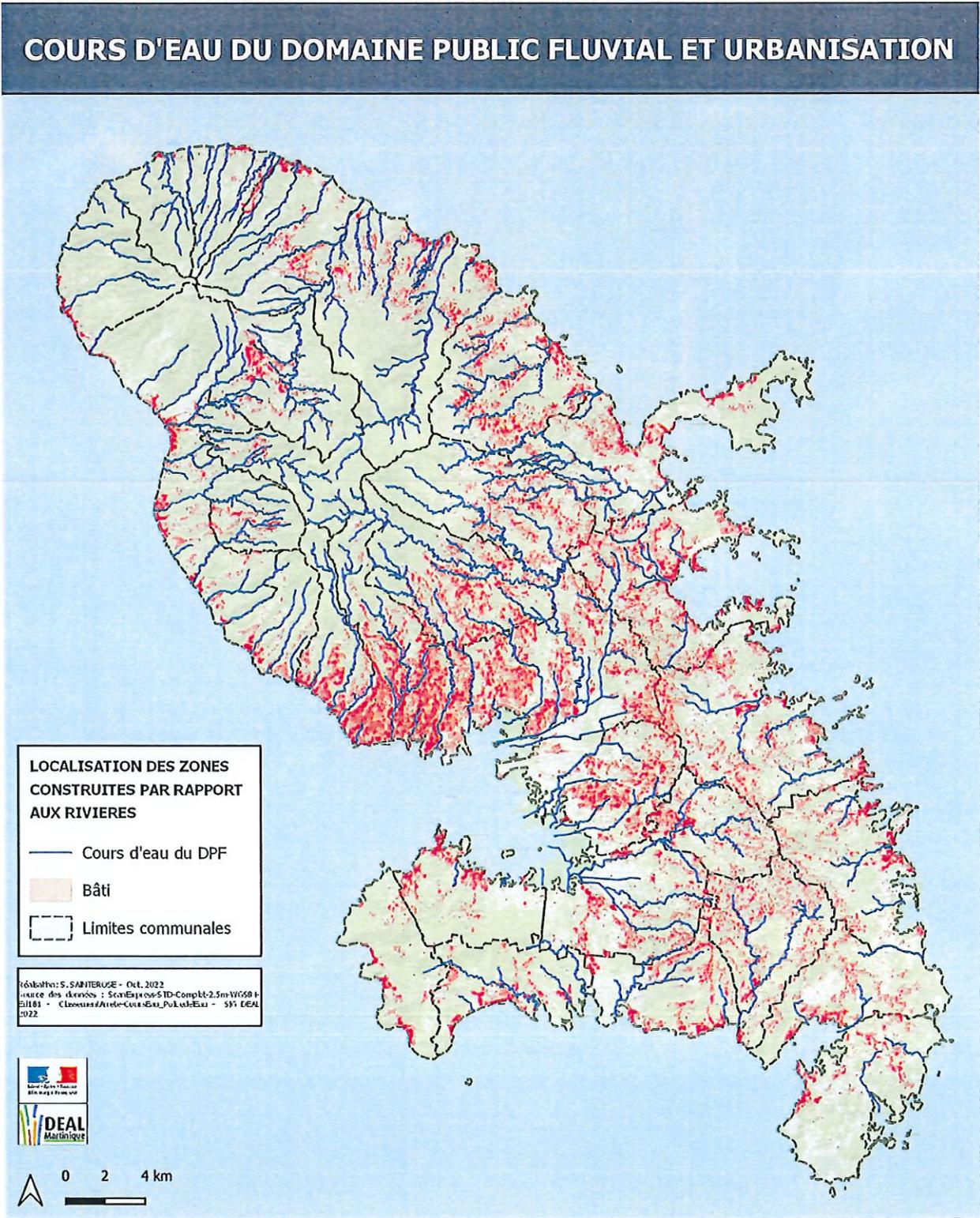
BILAN DES TRAVAUX

ANNÉE 2022





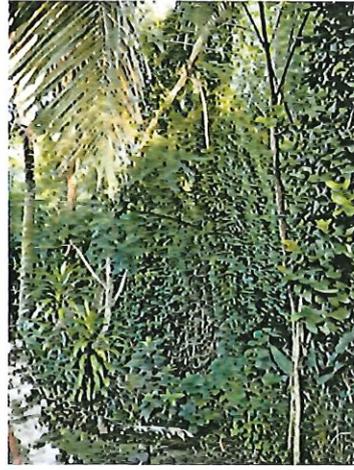
Rédaction : S. SAINTE-ROSE
Avec l'appui de : A. BLEZES, P. CORDINIER, E. MORETON, M. TENOT
Relecture : A. BLEZES, G. LEVEBVRE



ANNEXE

I/ COURS D'EAU DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL ET
URBANISATION

CONSTAT AVANT TRAVAUX



EVOLUTION CHANTIER



RECEPTION CHANTIER



<h1>Rivière Rosière</h1>	TYPE DE TRAVAUX
	Elagage/ Fauchage

EPCI	COMMUNE	OUVERTURE DU CHANTIER	COÛT
CACEM	SAINT-JOSEPH	Le 20 juin 2022 (durée : 1 sem.)	4 151,44 €

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La rivière Rosière traverse des quartiers de Saint-Joseph avant de se jeter dans la rivière du Longvilliers.

M. LAGUERRE, riverain résident au chemin Kévin Jeanne-Rose a fait appel aux services de la DEAL.

CONSTAT

Une touffe de bambous et quelques arbres méritaient d'être abattus. Une érosion a également été constatée sur les berges.

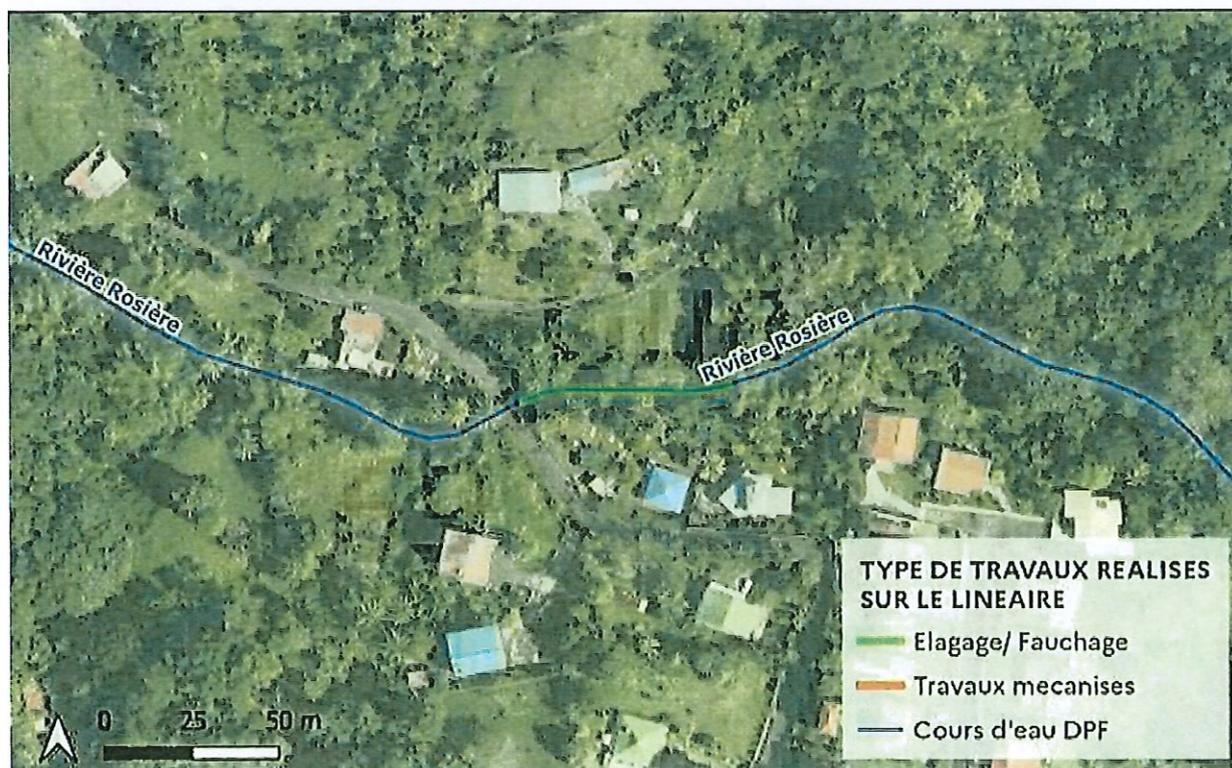
ENJEUX

Il s'agissait d'éviter l'encombrement de la rivière par la formation d'embâcles.

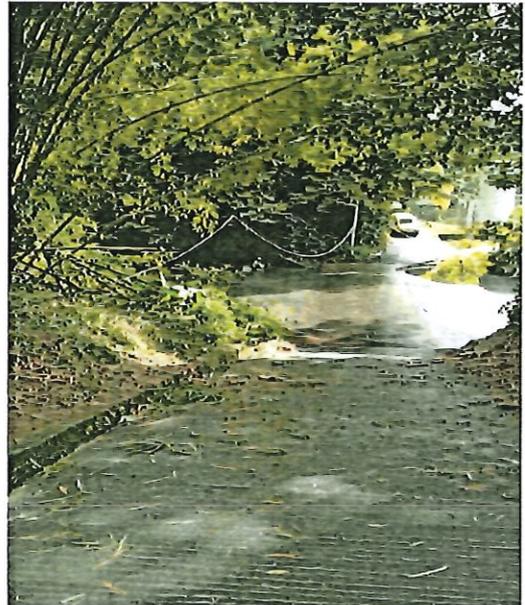
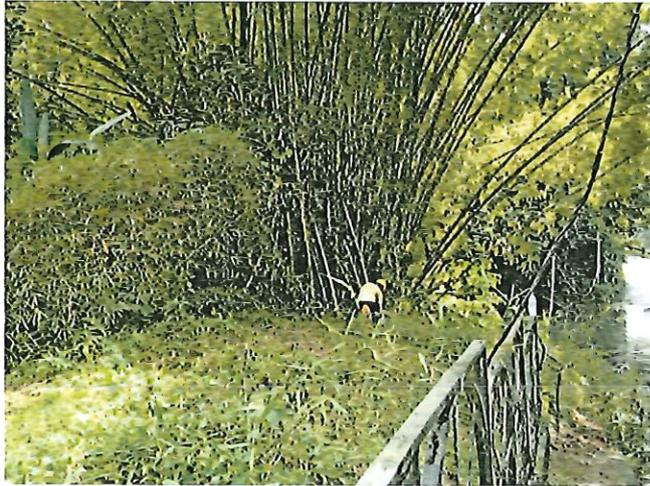
DESCRIPTION DES TRAVAUX RÉALISÉS

- Fauchage en rive droite et gauche sur environ 50 m
- Élagage et abattage de touffes de bambous et d'arbres

LOCALISATION DES TRAVAUX



EVOLUTION CHANTIER



Rivière Blanche (Planchette)	TYPE DE TRAVAUX
	Elagage/ Fauchage

EPCI	COMMUNE	OUVERTURE DU CHANTIER	COÛT
CACEM	SAINT-JOSEPH	Fin 2022 (durée : 1 sem.)	3 793,68 €

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Rivière Blanche est la seconde rivière de l'île en termes de longueur après la Lézarde dont elle est l'un des affluents. Elle a le débit le plus élevé de l'île. Elle prend sa source sur le flanc du Piton Lacroix et serpente sur 20,5 km au centre de l'île.

ENJEUX

L'enjeu est ici lié à la sécurité des riverains et du public qui fréquente la zone ainsi qu'à la protection des réseaux électriques. Une station d'eau potable se trouve à quelques dizaines de mètres.

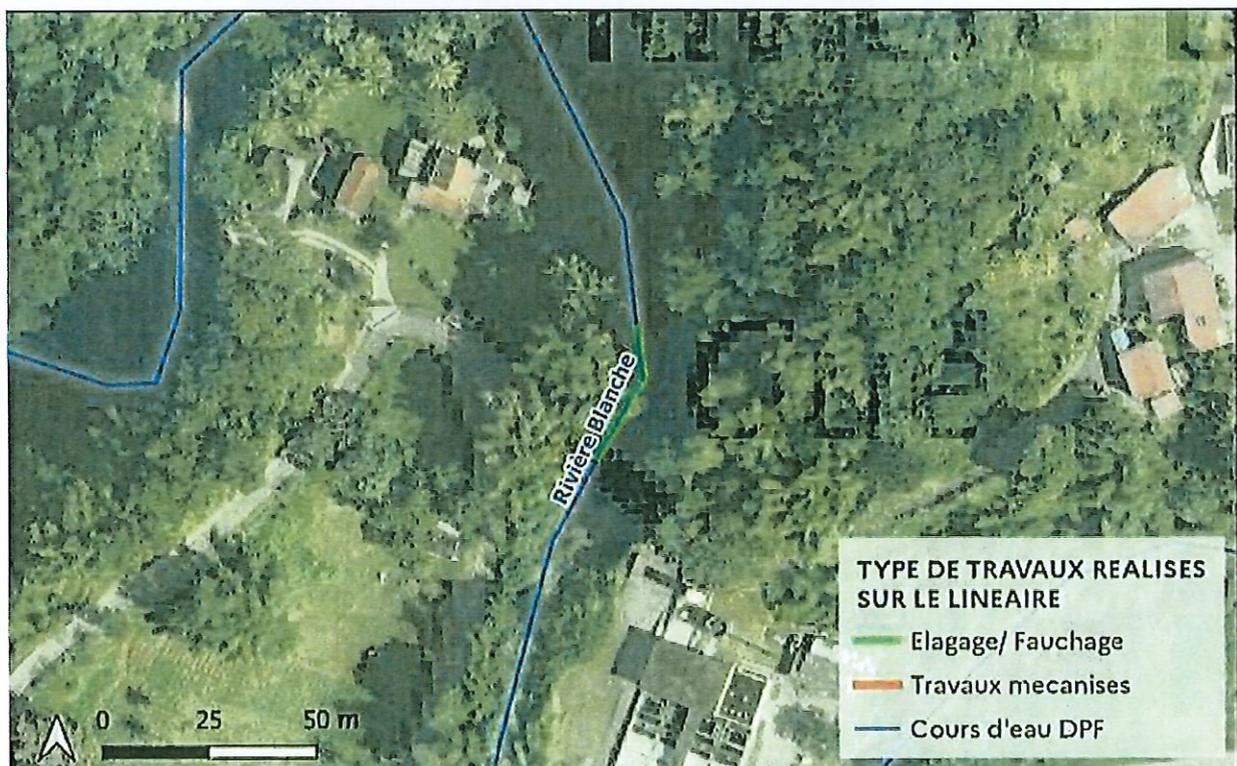
CONSTAT

Une touffe de bambous imposante est située au droit d'un gué. Certains bambous penchaient et menaçaient une ligne électrique EDF.

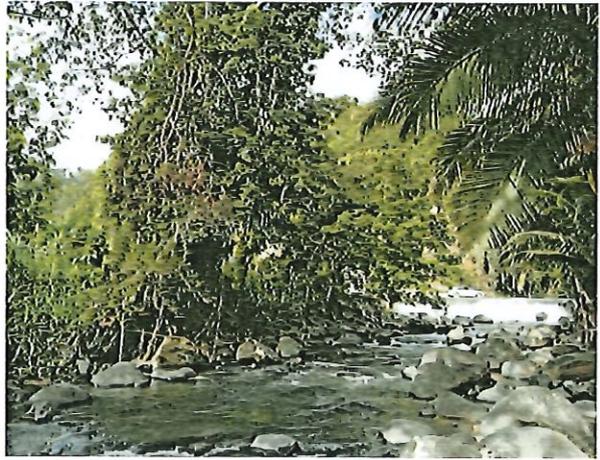
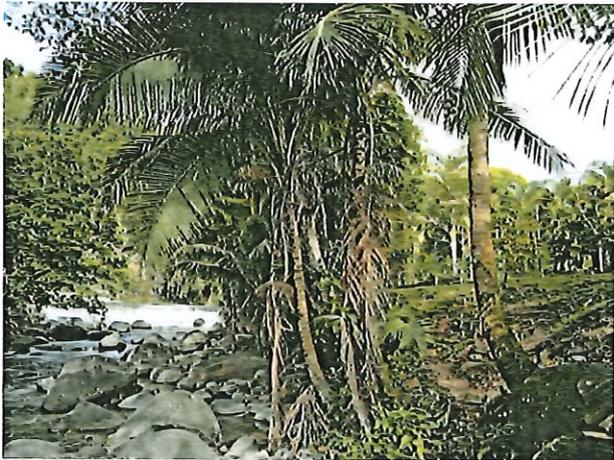
DESCRIPTION DES TRAVAUX RÉALISÉS

- Abattage de touffes de bambous

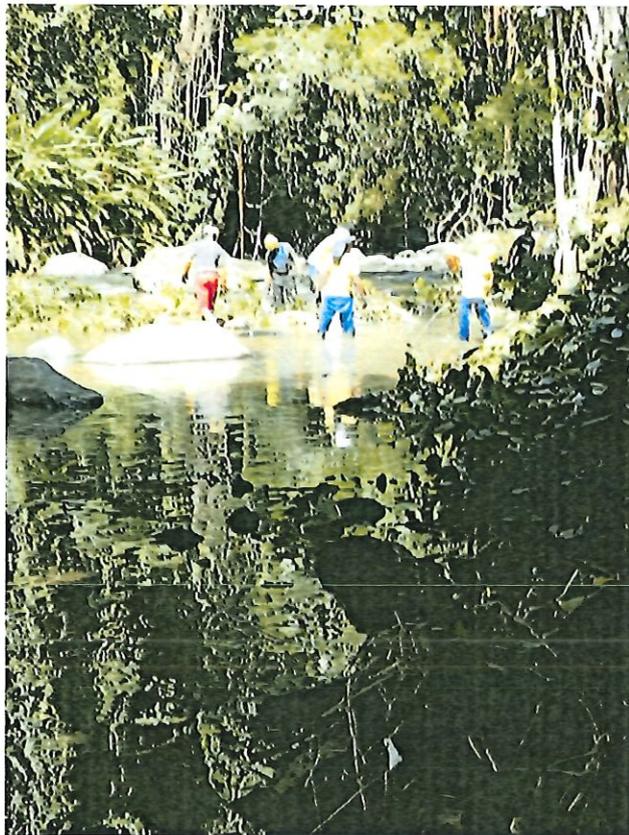
LOCALISATION DES TRAVAUX



CONSTAT AVANT TRAVAUX



EVOLUTION CHANTIER



Rivière Blanche (Presqu'île et Trois gués)	TYPE DE TRAVAUX
	Elagage/ Fauchage

EPCI	COMMUNE	OUVERTURE DU CHANTIER	COÛT
CACEM	SAINT-JOSEPH	Le 1 août 2022 (durée : 1,5 mois)	9 048,69 €

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Rivière Blanche est la seconde rivière de l'île en termes de longueur après la Lézarde dont elle est l'un des affluents. Elle a le débit le plus élevé de l'île. Elle prend sa source sur le flanc du Piton Lacroix et serpente sur 20,5 km au centre de l'île.

CONSTAT

Plusieurs arbres sont situés sur les berges de la rivière. Certains ne sont pas adaptés (ex : cocotiers) ou penchent vers le lit du cours d'eau.

ENJEUX

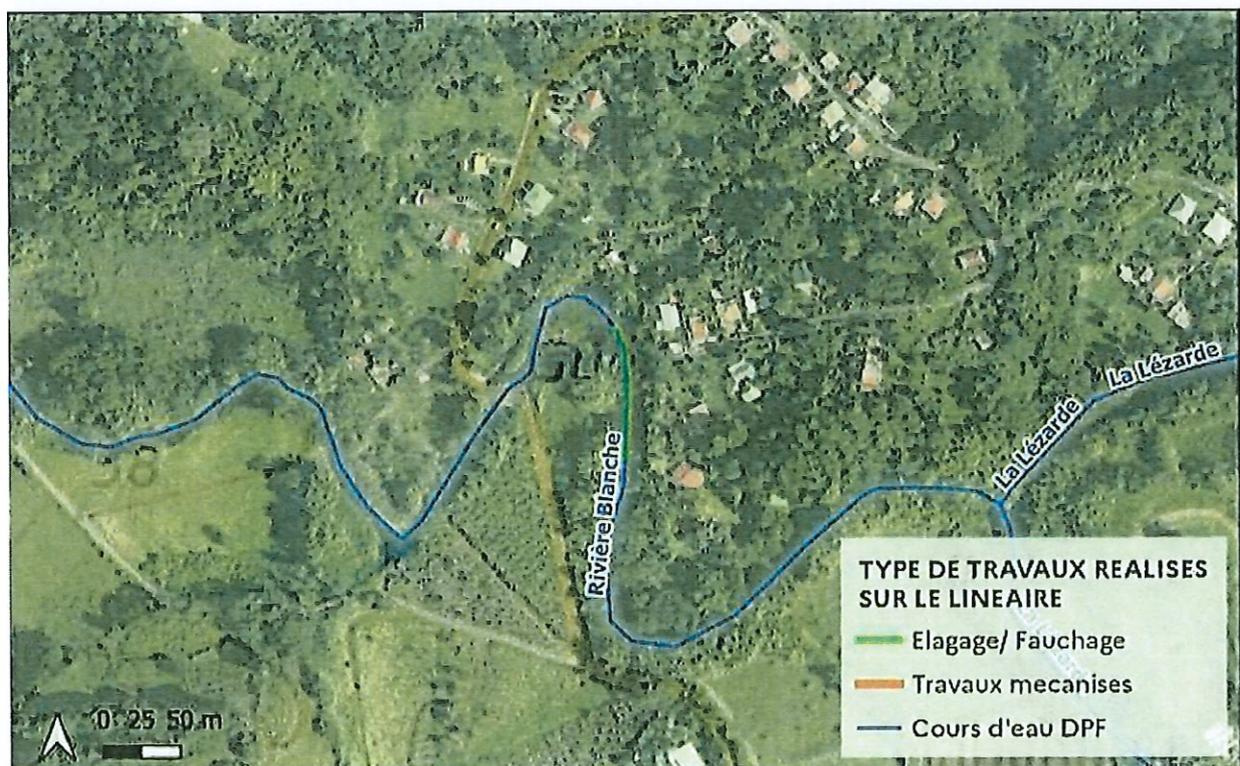
La zone à traiter se trouve à proximité directe d'un lieu recevant du public. Il s'agit d'un endroit où des enfants fréquentent la rivière. Il doit donc être sécurisé pour éviter tout désordre.

DESCRIPTION DES TRAVAUX RÉALISÉS

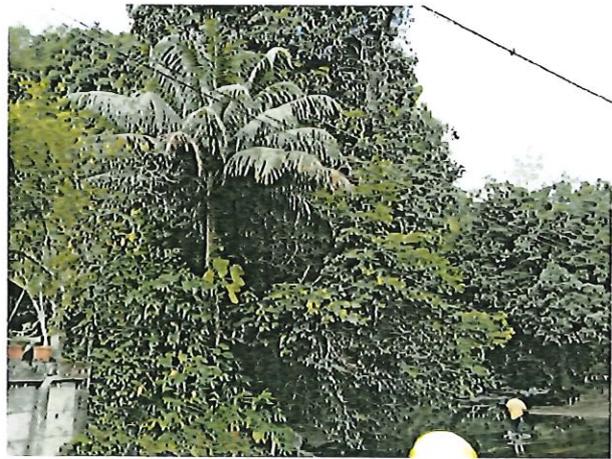
- Débroussaillage
- Abattage d'arbres et tiges diamètres variables

N.B. : Un complément de ces travaux a été réalisé dans la même zone (Trois-Gués) entre le 31 août et de le 19 septembre 2022. Il s'agissait de l'élagage de 10 arbres et 7 cocotiers.

LOCALISATION DES TRAVAUX



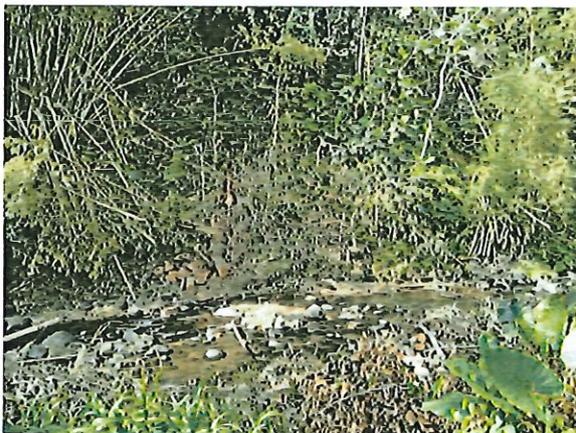
CONSTAT AVANT TRAVAUX



EVOLUTION CHANTIER



RECEPTION CHANTIER



Rivière Blanche (Gué)		TYPE DE TRAVAUX
		Elagage/ Fauchage

EPCI	COMMUNE	OUVERTURE DU CHANTIER	COÛT
CACEM	SAINT-JOSEPH	Le 21 mars 2022 (durée : 2 sem.)	1 562,20 €

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Rivière Blanche est la seconde rivière de l'île en termes de longueur après la Lézarde dont elle est un des affluents. Elle a le débit le plus élevé de l'île. Elle prend sa source sur le flanc du Piton Lacroix et serpente sur 20,5 km au centre de l'île.

Mme DINNALE, riveraine du DPF au quartier Fonds Béret a sollicité l'intervention de la DEAL.

CONSTAT

De grands arbres situés en haut d'une falaise menaçaient de tomber. Quelques touffes de bambous et quelques branchages longent le lit de la rivière.

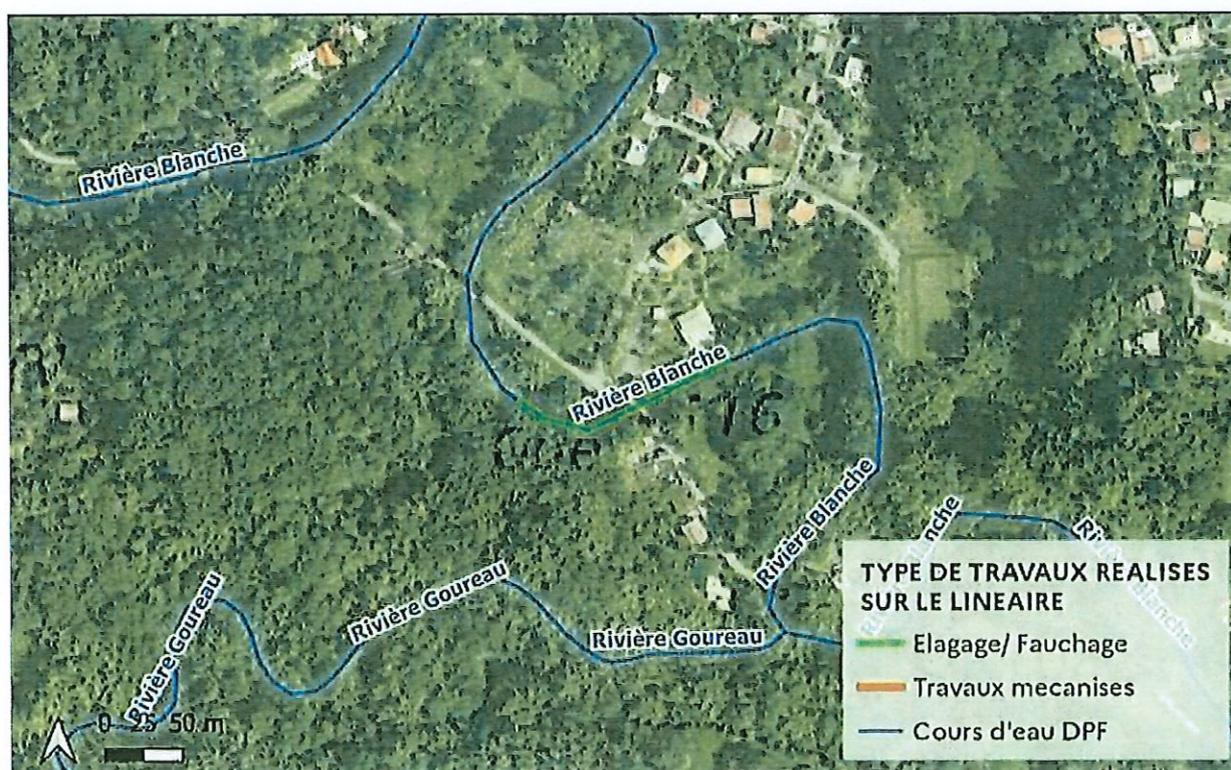
ENJEUX

L'objectif est d'éviter l'encombrement de la rivière par la formation d'embâcles. La rivière et la route des gués est régulièrement fréquentée par un public divers, dont des enfants. Les abords de la rivière et la route doivent donc être sécurisés.

DESCRIPTION DES TRAVAUX RÉALISÉS

- Débroussaillage
- Abattage d'arbres et tiges
- Abattage de touffes de bambous

LOCALISATION DES TRAVAUX



III – BILAN DE L'ACTIVITÉ ENTRETIEN DES RIVIÈRES EN 2022

En 2022, la dotation financière allouée par le ministère de la transition écologique a permis de réaliser **cinquante-deux chantiers**, un chiffre largement supérieur aux années précédentes.

L'Unité d'Entretien des Rivières a donc pu traiter cette année plus de **trente-huit kilomètres** linéaires de rives.

Pour améliorer les échanges avec nos partenaires extérieurs et pour mieux expliquer la démarche de l'entretien des rivières, une synthèse de notre activité de l'année, objet du présent document, est dorénavant transmise aux collectivités. Cela permet de mettre en évidence notre action qui doit répondre aux enjeux précédemment cités.

Dans les pages suivantes, une synthèse de chaque chantier a été réalisée ; celles-ci sont classées par communauté d'agglomération puis par commune.

En fin de bilan, une carte de synthèse regroupant toutes les interventions de l'unité d'entretien des rivières a été réalisée.

II – ENJEUX ET PRIORITÉS DANS NOS INTERVENTIONS

Nous retenons trois types d'enjeux liés à l'entretien des rivières en Martinique :

→ Enjeux écologiques :

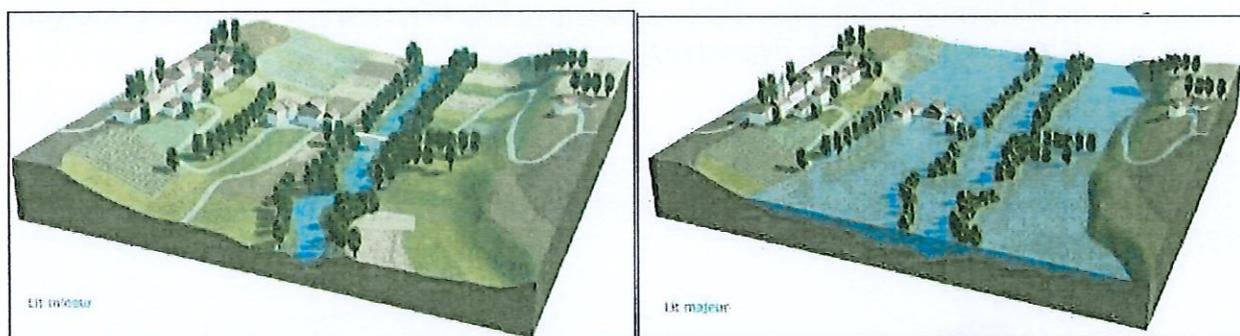
Les travaux d'entretien doivent répondre à l'exigence de maintenir la capacité naturelle d'écoulement du cours d'eau en préservant au maximum la richesse et la diversité du milieu. Dans ce cadre, les interventions sont soumises à des procédures au titre de la loi sur l'eau, la difficulté étant de développer des protocoles d'intervention en phase avec la protection du milieu.

→ Enjeux humains :

En Martinique, beaucoup de zones urbanisées sont traversées par des cours d'eau importants. Le risque d'inondation en cas de non entretien de la rivière est accentué. L'entretien d'un cours d'eau n'a donc pas pour objectif d'éviter les inondations mais de limiter les débordements par la suppression des embâcles dans le lit mineur.

→ Enjeux économiques :

Plusieurs zones économiques importantes sont régulièrement inondées. C'est le cas notamment de Californie, de la Lézarde, de la Jambette et de la zone des Mangles sur Fort de France et le Lamentin. En outre, plusieurs communes, comme Rivière Salée, le François et Rivière Pilote notamment, font aussi l'objet d'attentions particulières, car régulièrement inondées.



Etendue du lit mineur et du lit majeur d'un cours d'eau

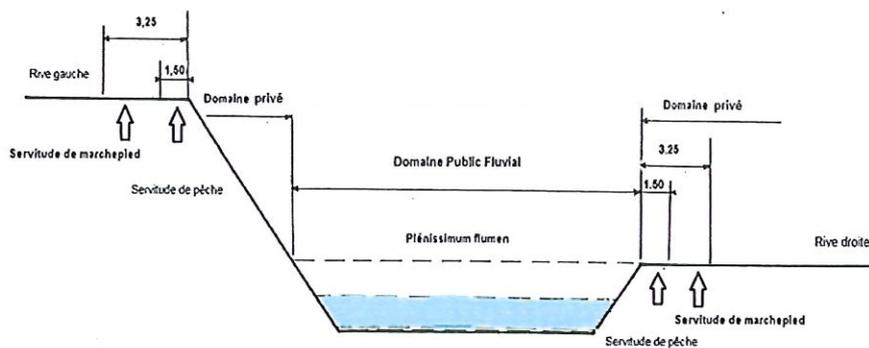
Une rivière s'écoule en temps normal dans son lit mineur. Lorsqu'elle est en crue, elle transporte une quantité d'eau beaucoup plus importante qu'à l'accoutumée et elle inonde son lit majeur. Le lit majeur s'étend de part et d'autre du cours d'eau. Il s'agit d'une zone inondable où une ripisylve est naturellement présente (sauf en cas d'intervention de l'Homme / anthropisation). Si des activités, notamment économiques, se sont installées dans cette zone elles peuvent être périodiquement perturbées.

I - CADRE RÉGLEMENTAIRE DE NOS INTERVENTIONS

Souvent réclamé par les riverains et les collectivités, l'entretien des cours d'eau est un sujet complexe, à la croisée entre la volonté de lutter contre les inondations et la nécessité de reconquérir la qualité des milieux aquatiques voulue par la dernière directive européenne sur l'eau.

En Martinique, les rivières permanentes ou quasi-permanentes relèvent du domaine public fluvial de l'État. Elles ont été définies par [l'arrêté préfectoral n°11-04192 du 8 décembre 2011](#).

Sur les cours d'eau domaniaux, l'État assure l'entretien du lit mineur uniquement, suivant le principe du *plenissimum flumen* (voir schéma ci-dessous), c'est-à-dire jusqu'à la limite des eaux coulant à pleins bords avant débordement.

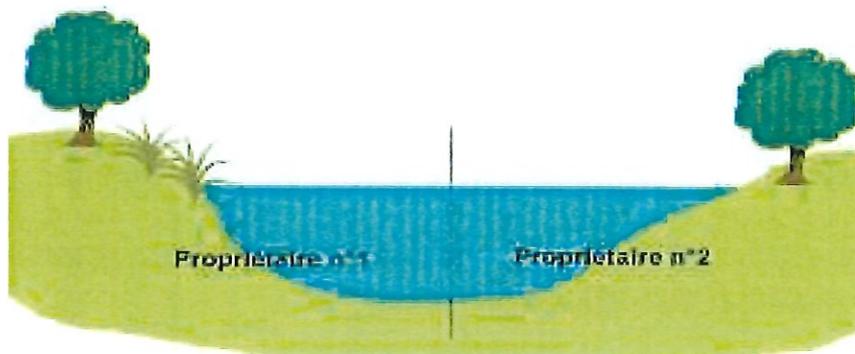


Délimitation du DPF - Illustration du principe

L'État n'a donc pas l'obligation d'entretenir les berges et les rives mais proscrit certaines plantations arbustives pour, d'une part libérer la servitude de marche-pied et d'autre part limiter les risques de formation d'embâcles. De la même manière, l'État n'a pas vocation à intervenir sur les problèmes d'érosion ou de dégradation des berges.

→ Écoulements non domaniaux

Les ravines et autres écoulements temporaires sont non domaniaux. Ils appartiennent aux riverains directs jusqu'au milieu du lit (et non l'eau qui est une ressource vitale et universelle qui appartient à tous).



Délimitation de la responsabilité des cours d'eau - Hors DPF